

N°661 – 24 Juin 2008

## Edito

**Retour sur les Assises de l'ANIA, «L'Alimentation c'est la vie !»** Les Assises de l'Industrie Alimentaire, organisées pour la deuxième fois par l'ANIA au Carrousel du Louvre, ont eu lieu le 20 mars dernier. Vous avez peut-être eu le plaisir d'y participer, aux côtés des 700 participants, représentants du monde agroalimentaire, personnalités politiques, journalistes et nombreux partenaires du secteur.

Cette année encore, le bilan de cet évènement majeur pour le secteur a été très positif puisque près de 96% des personnes ayant répondu au questionnaire se sont déclarées satisfaites de la journée. 100% des répondants souhaitent participer aux prochaines Assises qui auront lieu en 2010 !

L'intégralité des débats des trois tables rondes et des interventions a été formalisée dans des Actes, en partenariat avec le Boston Consulting Group. Ils seront publiés début juillet, et disponibles sur simple demande par mail à [tdarras@ania.net](mailto:tdarras@ania.net).

En attendant, vous pouvez consulter les photos et télécharger la version électronique de ces actes en avant première, sur le site [www.ania-assises.fr](http://www.ania-assises.fr). Nous vous tiendrons prochainement informés, à travers le flash notamment, de l'organisation des prochaines Assises de 2010 !

## Qualité Nutrition

### Lignes directrices relatives à la communication sur les repères du PNNS

Le Comité de pilotage du PNNS a adopté le 13 mai dernier le projet de « **lignes directrices du PNNS relatives à la communication sur les repères de consommation alimentaire et d'activité physique par les opérateurs économiques** ». Ces recommandations sont le fruit des réflexions de plusieurs acteurs : Association des Diététiciens de Langue Française, INPES, INCA, administrations (DGS, DGCCRF, DGAL), opérateurs économiques (FCD, ANIA), associations d'usagers et de consommateurs. Il s'inscrit dans la dynamique d'autodiscipline concernant la communication volontaire engagée par les opérateurs économiques.

Ces lignes directrices serviront de référence lorsqu'un ou plusieurs repère(s) de consommation alimentaire et d'activité physique du PNNS sont cités, ou évoqués, dans les communications dans le but de promouvoir un produit. Ce document reste volontairement assez général pour encourager les secteurs professionnels à élaborer des guides sectoriels de bonnes pratiques de communication permettant de traduire les principes proposés de manière plus concrète et pratique pour chaque catégorie d'aliments.

### Etiquetage des denrées aromatisées

En 2005, un groupe de travail ad hoc du Conseil national de la consommation (CNC) sur la présentation et l'étiquetage des denrées aromatisées a été constitué pour recueillir les attentes et positions des professionnels et des associations de consommateurs sur ce sujet. L'objectif était de développer des recommandations consensuelles relatives aux modalités de présentation des denrées aromatisées qui permettent une information loyale et non source de confusion pour l'acheteur ou le consommateur final sur l'origine de la saveur perçue dans un produit.

A l'issue de ces travaux, l'ANIA avait présenté en 2006 une proposition de lignes directrices sur la représentation graphique des denrées aromatisées et notamment la représentation graphique « stylisée ». Après de nombreuses discussions et échanges sur ce projet, la DGCCRF a reconnu dans un récent courrier que ces lignes directrices reflètent les usages des professionnels en la matière et qu'elles pourront servir de référence lors des contrôles effectués par les services de la DGCCRF.

### Projet de recherche ICARE

Les deux premières sessions de formations organisées par l'ANIA dans le cadre du projet de recherche européen ICARE ont été un succès en faisant le plein de participants. Ces formations, gratuites pour les PME, avaient pour but de donner aux industriels de l'agroalimentaire des clés pour **maitriser l'apparition de composés néoformés dans leurs produits**. Trois nouvelles sessions sont programmées à la rentrée sur ce même thème. Elles seront respectivement consacrées aux produits céréaliers, aux produits laitiers et aux produits frits. Dates à préciser.

### Coup d'envoi pour la compétitivité des IAA !

En novembre dernier, la direction générale des entreprises et de l'industrie de la Commission européenne organisait une conférence sur la compétitivité de l'industrie agroalimentaire. **L'objectif annoncé ? Un programme de relance de ce secteur, l'un des plus importants de l'Union européenne, pour le printemps 2009.** Après ce coup d'envoi réussi, la Commission a mis en place ce qu'elle nomme un « groupe de haut niveau » rassemblant des commissaires européens, des ministres, dont le ministre français de l'Agriculture Michel Barnier, ainsi que des dirigeants d'entreprises.

Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 12 juin dernier. A cette occasion, Günter Verheugen, le vice-président de la Commission européenne, également président de ce groupe, a déclaré : « *L'industrie agroalimentaire européenne est un secteur important, dans lequel des milliers de petites entreprises, extrêmement innovantes et dynamiques, jouent un rôle moteur. Ensemble, nous allons identifier et examiner les aspects auxquels il conviendra d'être particulièrement attentif pour renforcer la compétitivité de l'industrie et répondre aux attentes des citoyens* ». Compétitivité, besoin en matière d'innovation et de recherche et développement, soutien durable aux PME, simplification de la réglementation alimentaire, accès aux matières premières, sécurité alimentaire... De nombreux sujets seront abordés, décortiqués de façon à aboutir aux grandes priorités de demain.

La France, qui a elle-même lancé le PNDIAA (Programme national de développement des industries agroalimentaires) dans lequel l'ANIA est fortement impliquée, a déjà amené les acteurs de la chaîne alimentaire à cibler les grands leviers de la compétitivité... **L'ANIA, qui continue à s'investir au travers des groupes du PNDIAA, sera tout particulièrement attentive aux travaux de ce groupe de haut niveau. C'est l'occasion pour les entreprises agroalimentaires de faire remonter aujourd'hui les barrières à lever, pour demain assurer la pérennité de ce tissu économique et de participer à la construction d'un programme de dynamisation de la performance ambitieux !**

## Environnement

### Déchet

Le 17 juin dernier, les députés européens ont adopté, en 2<sup>nd</sup>e lecture, la recommandation de la rapporteur Caroline Jackson portant sur la révision de la directive cadre n°75/442 relative aux déchets. Ce texte reprend le compromis issu du trilogue informel (Parlement-Conseil-Commission), soutenu par l'ANIA.

Ainsi, **l'article 4 définissant les by-products**, supprimé en avril dernier par un amendement de la Commission environnement du Parlement, **a été réintégré dans la version finale de la directive**. Nous avons donc obtenu satisfaction, notamment grâce aux positions prises par l'ANIA dans nos courriers envoyés aux députés européens français et lors de nos rencontres en juin avec Mesdames Grossetête, Laperrouze et Ferreira.

Nous sommes donc très heureux du texte adopté par le Parlement européen. **L'industrie alimentaire bénéficie désormais d'un texte distinguant clairement les coproduits des déchets.**

## Social

### Attractivité des métiers Taxe d'apprentissage

L'ANIA, en sa qualité d'OCTA, a collecté en 2008 19,38 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage. Ces fonds collectés sont reversés, d'une part, au Trésor Public, et d'autre part, à des établissements d'enseignement scolaire qui ont été choisis principalement par les entreprises.

Sur cette taxe d'apprentissage, la convention de coopération conclue par l'ANIA - mandatée par les branches - avec les ministères de l'Agriculture et de l'Education Nationale et les représentants des 5 organisations syndicales permet de financer un programme d'information sur les métiers en faveur des jeunes. Pour 2008, 400 000 € seront affectés à ces actions pour favoriser l'attractivité visant notamment à faire connaître les métiers des industries alimentaires.

Pour la première fois, il a été décidé de s'appuyer sur une agence spécialisée dans la communication vers ce public jeune pour nous aider à élaborer un plan d'actions pour la période 2008 à 2011, date de fin de cette convention. Ce plan doit s'appuyer, d'une part sur l'existant en recherchant une mise en cohérence et une synergie des dispositifs déjà créés, d'autre part sur les conclusions et préconisations de l'enquête menée par OBSERVIA concernant la perception que les jeunes de 13 à 18 ans ont de l'industrie alimentaire.

## Formation

### Réunion Alexi@ le 10 Juillet

Une réunion de démonstration d'Alexi@, la base de données réglementaires sur Internet de l'ANIA, est prévue le **jeudi 10 juillet à 14h à l'ANIA**. Alexi@ regroupe l'ensemble du droit alimentaire français et européen, ainsi que les avis de l'administration, les avis scientifiques pertinents et de nombreux codes professionnels. **Un bulletin de veille et d'alerte sur tous les nouveaux textes** en vigueur est également régulièrement communiqué aux abonnés, par email. Aujourd'hui, **il n'existe aucun équivalent de cet outil sur le marché**. Inscriptions auprès de Sylvie Pillon : [spillon@ania.net](mailto:spillon@ania.net)

### LME : nouvelle formation le 18 Juillet

En raison du succès des deux formations proposées le 9 et le 17 juillet sur la mise en application de la loi de modernisation de l'économie, **l'ANIA propose une date complémentaire le vendredi 18 juillet**. Inscriptions auprès de Sylvie Rabereau : [srabereau@ania.net](mailto:srabereau@ania.net). Programme disponible sur : [www.ania.net](http://www.ania.net)/ rubrique formations.

## Communication

### Aide alimentaire : Les pouvoirs publics en appellent aux entreprises de l'IAA

Le contexte exceptionnel de tension des cours des matières premières suscite les inquiétudes des acteurs de l'aide alimentaire. Les quatre têtes de réseau associatives en charge de l'aide alimentaire (Restos du Cœur, Secours populaire, Banques alimentaires, Croix rouge française) estiment à 14 millions le nombre de repas manquant pour 2008.

Le ministère du Logement a réuni les acteurs de l'IAA le 30 mai dernier pour aborder ces questions. Pour ce qui concerne l'urgence des dons, le ministère a publié une liste des besoins par produits et rappelé que **les entreprises donatrices peuvent obtenir une réduction fiscale à hauteur de 60% de la valeur des dons en nature effectués**.

La liste des besoins estimés par produits est disponible sur demande à l'ANIA.

La réunion a également permis de faire le point des initiatives existantes de l'IAA (nombreuses) et de lancer une réflexion sur un **partenariat renforcé du secteur de l'IAA avec les pouvoirs publics et les associations en matière d'aide alimentaire**. Une prochaine réunion de travail, prévue dans la première quinzaine de juillet, précisera les contours de ce partenariat. Toutes vos propositions sur la forme que pourrait prendre ce partenariat, notamment sur la manière dont on peut améliorer le fonctionnement de l'aide alimentaire, sont les bienvenues. Contact par mail : [infos@ania.net](mailto:infos@ania.net)

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE